Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STHR, veuillez visiter :
bacsthr.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STHR • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Économie et gestion hôtelière

Session 2022 • Code sujet : **22-HREGHLR1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse de la performance d’exploitation** (7 questions) — **Page 3**
2. **Investissement pour relancer l’activité limonade** (10 questions) — **Page 6**
3. **Règlement d’un litige entre professionnels** (4 questions) — **Page 10**
4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://bacsthr.fr/assets/annales/bac-sthr/Économie et gestion hôtelière/2022/Bac STHR - Économie et gestion hôtelière - Session 2022 - 2-Sujet.pdf

1. Analyse de la performance d’exploitation

La brasserie BVI veut analyser séparément les résultats de ses activités de restauration et de limonade en 2021, puis les comparer aux indicateurs d’autres brasseries. Les avis de clients éclairent les difficultés de l’activité limonade et les réflexions sur la communication digitale et la motivation du personnel.

Question 1.1. À partir de vos connaissances et des annexes 1 et 2, justifier par le calcul le chiffre d’affaires limonade indiqué dans l’extrait du tableau de gestion de l’annexe A.

Les 60 places en salle et les 50 places en terrasse sont affectées à la limonade en dehors des repas. Chaque place génère quotidiennement 30 € HT en salle ou 38,80 € HT en terrasse. Le chiffre d’affaires annuel se calcule donc ainsi : **(60 × 30 + 50 × 38,80) × 365 = 1 365 100 € HT**. Le résultat correspond au chiffre d’affaires limonade indiqué dans l’annexe A.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Chiffre d’affaires limonade 2021 : **1 365 100 € HT**.

Question 1.2. Compléter l’extrait du tableau de gestion 2021 en annexe A, à rendre avec la copie, et justifier l’ensemble des calculs sur la copie. Arrondir les montants à l’euro le plus proche et les pourcentages à l’entier le plus proche.

Les charges de personnel limonade concernent 12 salariés, sur 12 mois, salaire net et cotisations compris. Les marges se calculent par différence. La somme des chiffres d’affaires des activités, 4 332 988 €, ne correspond pas au total prérempli de 4 316 358 € dans l’annexe A. Le tableau reprend donc la somme des deux activités et recalcule les pourcentages sur ce total. Les pourcentages sont arrondis à l’entier le plus proche.

Éléments	Restauration, montant	Restauration, %	Limonade, montant	Limonade, %	Total, montant	Total, %
Chiffre d’affaires	2 967 888 €	100 %	1 365 100 €	100 %	4 332 988 €	100 %
Consommations matières	1 009 082 €	34 %	204 765 €	15 %	1 213 847 €	28 %
Marge brute	1 958 806 €	66 %	1 160 335 €	85 %	3 119 141 €	72 %
Charges de personnel	1 039 104 €	35 %	369 216 €	27 %	1 408 320 €	33 %
Marge sur coût principal	919 702 €	31 %	791 119 €	58 %	1 710 821 €	39 %
Frais généraux					892 214 €	21 %
Résultat brut d’exploitation					818 607 €	19 %

Annexe A complétée, valeurs recalculées

Éléments	Exercice 2021					
	Activité restauration		Activité limonade		Total	
	Montant en euros	%	Montant en euros	%	Montant en euros	%
Chiffre d'affaires	2 967 888	100 %	1 365 100	100 %	4 332 988 €	%
Consommations matières	1 009 082	34 %	204 765 €	15 %	1 213 8	28 %
Marge brute	1 958 806	**66 %**	1 160 335 €	85 %	3 119 1	72 %
Charges de personnel	1 039 104	35 %	369 216 €	27 %	1 408 3	33 %
Marge sur coût principal	919 702	**31 %**	791 119 €	58 %	1 710 8	39 %
Frais généraux					892 892 21	21 %
Résultat brut d'exploitation					818 607	19 %

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

CA total recalculé : **4 332 988 €**. Résultat brut d'exploitation : **818 607 €**, soit **19 %** du CA.

Question 1.3. À partir de l'annexe A complétée, analyser la performance d'exploitation de la brasserie BVI pour l'année 2021 en différenciant l'activité restauration de l'activité limonade.

La restauration est bien positionnée face aux autres brasseries : fréquentation de 44 % contre 40 %, addition moyenne de 42 € contre 40 €, matières à 34 % contre 35 % et personnel à 35 % contre 37 %. La limonade génère seulement 34 € de chiffre d'affaires par place et par jour, contre 62 €. Son ratio matières est favorable (15 % contre 16 %), mais les charges de personnel sont élevées (27 % contre 19 %). Globalement, le résultat brut d'exploitation reste positif.

Indicateur	BVI	Autres brasseries
Restauration : fréquentation	44 %	40 %
Restauration : matières / personnel	34 % / 35 %	35 % / 37 %
Limonade : CA quotidien par place	34 €	62 €
Limonade : matières / personnel	15 % / 27 %	16 % / 19 %

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

La restauration surperforme les références. La limonade est pénalisée par un CA par place faible et des frais de personnel élevés.

Question 1.4. À partir de vos connaissances et de l'annexe 3, expliquer les causes des mauvaises performances de l'activité limonade.

Les avis mettent en évidence des freins à la fréquentation de l'activité limonade. La terrasse est inconfortable : parasols cassés ou insuffisants, exposition au soleil, au vent, au froid et aux intempéries. Les travaux sur la place provoquent poussière et désagrément, tandis que les arcades des cafés concurrents protègent mieux leurs clients. Certains clients jugent l'ambiance trop formelle et vieillotte, notamment les jeunes, et estiment les prix élevés pour un budget étudiant. Ces éléments nuisent à l'expérience malgré les avis positifs sur le service et les produits.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Terrasse inconfortable, poussière des travaux, image trop formelle et prix jugés élevés freinent la fréquentation.

Question au choix : traiter 1.5 ou 1.6

Question 1.5. Déterminer les intérêts et les risques de la communication digitale que Christophe Rigal souhaite développer pour la brasserie, au moyen de son site internet et des réseaux sociaux.

Le site et les réseaux sociaux peuvent accroître la visibilité de la brasserie, attirer de nouveaux clients et valoriser la terrasse, les pâtisseries, les formules tea time et la qualité du service. Ils permettent de diffuser des offres et de dialoguer rapidement avec la clientèle. En contrepartie, les avis négatifs sont visibles par tous et peuvent nuire à l'image. Une communication imprécise ou mal suivie peut aussi créer des attentes déçues. BVI doit donc assurer une veille régulière, répondre avec professionnalisme et publier des informations exactes et à jour.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La communication digitale accroît visibilité et attractivité, mais expose BVI aux avis publics et aux risques d'image.

Question 1.6. Expliquer comment Christophe Rigal peut exploiter les informations recueillies sur les sites d'avis des consommateurs et les réseaux sociaux.

Christophe Rigal peut exploiter les avis comme un outil de pilotage et d'amélioration continue. Il classe les commentaires par thèmes, comme le confort, les prix, l'ambiance, la qualité, le service ou les nuisances extérieures, puis repère les attentes récurrentes. Il priorise des actions concrètes, répond avec courtoisie aux avis positifs et négatifs et propose une solution lorsque cela est possible. Enfin, il suit l'évolution des avis et de la fréquentation pour évaluer l'efficacité des mesures, puis valorise les retours favorables dans sa communication.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Analyser les avis, corriger les irritants récurrents, répondre aux clients et mesurer les effets des actions engagées.

Question 1.7. Identifier des leviers de motivation du personnel applicables dans la brasserie BVI.

La brasserie peut mobiliser son personnel par des leviers complémentaires. La reconnaissance du professionnalisme et des retours positifs des clients valorise le travail accompli. La participation aux décisions sur l'accueil, les offres limonade et l'aménagement de la terrasse renforce l'implication. La formation, l'autonomie et les responsabilités développent les compétences. Une rémunération équitable, des primes fondées sur des objectifs réalistes et des possibilités d'évolution peuvent aussi motiver l'équipe. Enfin, de bonnes conditions de travail et une cohésion d'équipe soutiennent durablement l'engagement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Reconnaissance, participation, formation, autonomie, rémunération équitable, évolution et bonnes conditions de travail.

2. Investissement pour relancer l’activité limonade

La brasserie prévoit d’améliorer le confort de sa terrasse avec des paravents réglables et quatre parasols, en finançant une partie de l’investissement par emprunt. Le dossier porte sur le devis, le remboursement du prêt, l’amortissement du matériel et la rentabilité prévisionnelle de l’activité limonade.

Question 2.1. À partir de vos connaissances et des annexes 4 et 5, rappeler le rôle du devis pour monsieur Rigal et pour son fournisseur.

Le devis décrit précisément la proposition de Toulouse Terrasse : 14 paravents, leurs verrouillages et leurs fixations, avec les prix HT, la TVA et le total TTC. Il permet à M. Rigal de connaître le coût avant de s’engager. Pour le fournisseur, il formalise son offre commerciale. Une fois accepté, il vaut contrat et engage les deux parties sur les prestations et les prix convenus.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le devis informe M. Rigal sur l’offre et le prix ; accepté, il engage contractuellement le client et le fournisseur.

Question 2.2. À partir de l’annexe 6, justifier par le calcul les montants de l’intérêt et de l’amortissement de l’emprunt pour l’exercice 2022.

L’intérêt 2022 est calculé sur le capital restant dû en début d’année : 25 000 × 2 % = 500 €. L’amortissement de l’emprunt est la part de l’annuité qui rembourse le capital : 5 303,96 − 500 = 4 803,96 €. Ces calculs retrouvent les montants du tableau de l’annexe 6.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Intérêts 2022 : 500 €. Amortissement de l’emprunt : 4 803,96 €, inclus dans l’annuité de 5 303,96 €.

Question 2.3. À partir de l’annexe 6, calculer le coût total de cet emprunt.

Le coût financier correspond à la somme des intérêts sur les cinq années du prêt. D’après l’annexe 6 : 500 + 403,92 + 305,92 + 205,96 + 104 = 1 519,80 €. Ce montant n’inclut pas d’éventuels frais de dossier ou d’assurance.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Coût total du prêt sur cinq ans : 1 519,80 € d’intérêts, hors frais éventuels.

Question 2.4. Préciser l’intérêt pour monsieur Rigal de retenir le financement par emprunt plutôt que l’autofinancement.

L’emprunt permet de financer une partie des aménagements sans immobiliser autant de trésorerie. La brasserie conserve ainsi des liquidités pour son activité courante et ses imprévus, tandis que le remboursement est réparti sur cinq ans. Cette solution a toutefois un coût : les intérêts du prêt.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'emprunt préserve la trésorerie et étale le remboursement, mais entraîne des intérêts.

Question 2.5. Rappeler en quoi consiste l'amortissement comptable d'un investissement.

L'amortissement comptable répartit le coût amortissable d'un investissement sur sa durée probable d'utilisation. Chaque exercice, une dotation est comptabilisée en charge pour traduire l'usage ou le temps. Elle réduit le résultat comptable sans entraîner, à elle seule, une sortie de trésorerie au moment où elle est enregistrée.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'amortissement répartit le coût de l'investissement en charges sur sa durée d'utilisation.

Question au choix : traiter 2.6 ou 2.7

Question 2.6. Compléter l'extrait du plan d'amortissement présenté en annexe B et le rendre avec la copie.

La base amortissable est de 1 400 € et la dotation annuelle complète vaut 1 400 ÷ 10 = 140 €. En 2022, la mise en service le 1er février conduit à proratiser sur 11 mois. L'amortissement cumulé additionne les dotations ; la valeur nette comptable est la base diminuée de ce cumul.

Année	Base amortissable	Dotation	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
2022	1 400 €	128,33 €	128,33 €	1 271,67 €
2023	1 400 €	140 €	268,33 €	1 131,67 €

Annexe B complétée

Investissement : lot de 4 parasols
Montant amortissable : 1 400 € — **Mode d'amortissement :** linéaire
Date de mise en service : 01/02/2022 — **Durée d'amortissement :** 10 ans

Année	Base amortissable	Dotation aux amortissements	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
2022	1 400 €	128,33 €	128,33 €	1 271,67 €
2023	1 400 €	140 €	268,33 €	1 131,67 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

2022 : dotation 128,33 €, cumul 128,33 €, VNC 1 271,67 €. 2023 : dotation 140 €, cumul 268,33 €, VNC 1 131,67 €.

Question 2.7. Indiquer quel est l'impact de la dotation aux amortissements sur le résultat.

La dotation aux amortissements est une charge de l'exercice : elle diminue donc le résultat comptable. Si elle est fiscalement déductible, elle réduit également le résultat imposable. Elle n'entraîne pas de paiement lors de son enregistrement, car le décaissement lié à l'achat a lieu à l'acquisition de l'investissement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La dotation réduit le résultat comptable et, si elle est déductible, le résultat imposable, sans décaissement immédiat.

Question 2.8. À partir des annexes A et 7, compléter le tableau prévisionnel de répartition des charges de l'activité limonade en annexe C et le rendre avec la copie. Arrondir les montants à l'euro le plus proche et justifier les montants demandés dans l'annexe.

Les matières représentent 15 % du chiffre d'affaires prévisionnel. Les frais généraux affectés à la limonade correspondent à la moitié des frais généraux 2021, augmentés de 10 %. Ils sont ensuite répartis entre 40 % de charges variables et 60 % de charges fixes.

Éléments	Montant total	Charges fixes	Charges variables
Consommations de matières premières	255 000 €	0 €	255 000 €
Charges de personnel	400 000 €	400 000 €	0 €
Frais généraux	490 718 €	294 431 €	196 287 €
Coûts d'occupation	350 695 €	350 695 €	0 €
Totaux	1 496 413 €	1 045 126 €	451 287 €

Justifications : matières = 1 700 000 × 15 % ; frais généraux = 892 214 × 1,10 × 50 %.

Annexe C complétée

limonade après investissement 2022 (arrondir à l'euro le plus proche)

Éléments	Montant total en €	Charges fixes en €	Charges variables en €
Consommations de matières premières	255 000 €	0 €	255 000 €
Charges de personnel	400 000 €	400 000 €	0 €
Frais généraux	490 718 €	294 431 €	196 287 €
Coûts d'occupation	350 695 €	350 695 €	0 €
Totaux	1 496 413 €	1 045 126 €	451 287 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Total des charges : 1 496 413 €, dont 1 045 126 € de charges fixes et 451 287 € de charges variables.

Question 2.9. À partir des annexes A et 7, compléter le compte de résultat prévisionnel par variabilité en annexe D et le rendre avec la copie.

Les charges variables et fixes reprennent les totaux de l'annexe C. La marge sur coût variable est le chiffre d'affaires diminué des charges variables ; le résultat courant avant impôts est obtenu après déduction des charges fixes. Les pourcentages sont calculés sur le chiffre d'affaires et arrondis à l'entier le plus proche.

Éléments	Montant	%
Chiffre d'affaires	1 700 000 €	100 %
Charges variables	451 287 €	27 %
Marge sur coût variable	1 248 713 €	73 %
Charges fixes	1 045 126 €	61 %
Résultat courant avant impôts	203 587 €	12 %

Annexe D complétée

Éléments	Montant en euros	%
Chiffre d'affaires	1 700 000	100 %
Charges variables 451 287 €	27 %	
Marge sur coût variable 1 248 713 €	73 %	
Charges fixes 1 045 126 €	61 %	
Résultat courant avant impôts 203 587 €	12 %	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Résultat prévisionnel positif de 203 587 €, soit 12 % du chiffre d'affaires, après 1 045 126 € de charges fixes.

Question 2.10. Calculer le seuil de rentabilité prévisionnel exprimé en chiffre d'affaires et commenter le résultat.

Le taux de marge sur coût variable est de 1 248 713 ÷ 1 700 000, soit environ 73,45 %. Le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires se calcule ainsi : charges fixes ÷ taux de marge sur coût variable. Le seuil obtenu est inférieur au chiffre d'affaires prévisionnel, sous réserve que les prévisions de ventes et de charges soient respectées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité prévisionnel : environ 1 422 836 € de chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires visé de 1 700 000 € le dépasse.

3. Règlement d’un litige entre professionnels

Après le rappel des parasols LÉA pour défaut de fabrication, le fournisseur annonce un remplacement sous un mois et demi au lieu du délai d’une semaine auquel il s’était engagé. Les échanges amiables n’ayant pas abouti, les associés de la brasserie décident d’agir en justice.

Question 3.1. Rappeler les trois conditions nécessaires pour engager une action en responsabilité et les illustrer à l’aide du cas de monsieur Rigal face à son fournisseur.

Pour obtenir réparation, la brasserie doit établir trois éléments :

- **Un fait générateur :** le fournisseur n’a pas respecté son engagement de remplacer les parasols sous une semaine.
- **Un dommage :** la brasserie doit prouver un préjudice réel, par exemple une perte d’exploitation liée à l’absence de parasols.
- **Un lien de causalité :** ce préjudice doit découler directement du retard du fournisseur.

La crainte de conséquences négatives ne suffit donc pas, à elle seule, à établir le dommage.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Il faut prouver le manquement du fournisseur, un dommage réel subi par BVI et un lien de causalité direct entre les deux.

Question 3.2. Préciser quel type de responsabilité est engagé et justifier votre réponse.

La responsabilité engagée est **contractuelle**. La brasserie BVI et le fournisseur sont liés par un contrat portant sur les parasols. Le fournisseur s’était fermement engagé à remplacer les parasols défectueux sous une semaine, mais annonce un délai d’un mois et demi. Ce retard constitue une inexécution de l’engagement convenu. Pour obtenir une indemnisation, la brasserie devra également démontrer qu’elle a subi un préjudice et que celui-ci découle de ce retard.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Il s’agit de la responsabilité contractuelle du fournisseur, en raison du non-respect du délai de remplacement convenu.

Question 3.3. Déduire les conséquences juridiques possibles, pour le fournisseur, de cette action en justice.

Si les conditions de responsabilité sont établies, le juge peut condamner le fournisseur à réparer le préjudice prouvé par la brasserie, notamment en versant des dommages et intérêts. Selon les demandes de BVI et les circonstances, il peut aussi ordonner l’exécution de l’obligation de remplacement ou prononcer la résolution du contrat. La réparation n’est pas automatique : elle dépend de la preuve du dommage et de son lien direct avec le retard annoncé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le fournisseur peut devoir verser des dommages et intérêts, exécuter le remplacement ou voir le contrat résolu, selon la décision du juge.

Question 3.4. Identifier la juridiction compétente pour régler cette affaire et justifier votre réponse.

Le litige relève du **tribunal de commerce**. Il concerne l'exécution d'un contrat conclu dans le cadre d'activités professionnelles entre la SARL BVI et son fournisseur. Le différend oppose ainsi des acteurs commerciaux et porte sur leurs obligations contractuelles. La juridiction commerciale est compétente pour trancher ce type de litige entre professionnels.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le tribunal de commerce est compétent, car le litige porte sur un contrat conclu entre professionnels dans le cadre de leur activité commerciale.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : Cette étude de cas du baccalauréat technologique STHR, session 2022, porte le code 22-HREGHLR1 et dure quatre heures, coefficient 16. Autour de la brasserie BVI et de la relance de son activité limonade, elle mobilise l'analyse des performances, les calculs de charges et de rentabilité, l'étude du financement et de l'amortissement d'un investissement, ainsi que l'analyse d'une responsabilité contractuelle et du règlement judiciaire d'un litige professionnel.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La marge brute est égale au chiffre d'affaires diminué des consommations de matières.
- La marge sur coût variable correspond au chiffre d'affaires diminué des charges variables.
- Le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires est égal aux charges fixes divisées par le taux de marge sur coût variable.
- L'amortissement répartit le coût amortissable d'un bien sur sa durée d'utilisation prévue.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les données de restauration et de limonade, puis comparer les indicateurs aux références des autres brasseries.
- Justifier les calculs et respecter les arrondis indiqués dans les annexes à rendre.
- Traiter une seule question dans chaque paire au choix : 1.5 ou 1.6, puis 2.6 ou 2.7.
- Pour la responsabilité, caractériser le fait générateur, le dommage et le lien de causalité dans la situation décrite.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calcule-t-on le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires ?

On calcule d'abord le taux de marge sur coût variable en divisant la marge sur coût variable par le chiffre d'affaires. Le seuil de rentabilité est ensuite égal aux charges fixes divisées par ce taux.

Q : Comment distinguer charges fixes et charges variables dans ce sujet ?

Les consommations de matières varient avec le chiffre d'affaires. Les charges de personnel de limonade sont fixes, les frais généraux sont répartis entre 40 % variables et 60 % fixes, et les coûts d'occupation sont fixes.

Q : Doit-on traiter les deux questions indiquées « au choix » ?

Non. Dans le dossier 1, il faut traiter 1.5 ou 1.6. Dans le dossier 2, il faut traiter 2.6 ou 2.7. Les autres questions des trois dossiers sont obligatoires.

Q : Quelles conditions faut-il établir pour engager une action en responsabilité ?

Il faut établir un fait générateur, un dommage et un lien de causalité entre les deux. La réponse doit appliquer ces trois conditions à la situation du fournisseur et de la brasserie BVI.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacsthr.fr/assets/annales/bac-sthr/Économie et gestion hôtelière/2022/Bac STHR - Économie et gestion hôtelière - Session 2022 - 2-Sujet.pdf

Ressources Bac STHR : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.